



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-044-2025-09

PUBLIÉ LE 18 SEPTEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-09-17-00004 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF /2025/90 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Département de l'autonomie

IDF-2025-09-17-00005 - Arrêté n° 2025 - 220 portant modification de l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (3 pages)

Page 7

IDF-2025-09-04-00017 - Arrêté n° 2025-221 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles (2 pages)

Page 11

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France / Service Régional d'Economie Agricole

IDF-2025-06-02-00030 - Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour Madame ROGER Mathide EARL SAINT ARNOULT CEREALES sur les communes de Longvilliers Saint Arnoult en Yvelines et Sonchamp annule et remplace la publication du 16 septembre IDF 2025 06 02 00029 (4 pages)

Page 14

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France /

IDF-2025-09-18-00001 - Arrête n°DRIEAT-IDF-2025-0882 modificatif fixant la composition du jury pour les concours externe et interne d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'état branche routes, bases aériennes au titre de l'année 2025 (2 pages)

Page 19

Rectorat de la région académique d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris /

IDF-2025-09-10-00001 - Arrêté n° 2025-138-RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France (3 pages)

Page 22

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-17-00004

Arrêté N°DOS/EFF/OFF /2025/90 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/90

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 22 septembre 1969 portant octroi de la licence n°78#001041 à l'officine de pharmacie sise Avenue de la Source (au sein du Centre commercial La Source) à LIMAY (78520) ;
- VU** la demande enregistrée le 20 mai 2025, présentée par Monsieur Mourad GALOU, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE GALOU à LIMAY (78520) en vue du transfert de cette officine vers le 17 rue des Fontaines Agnès à LIMAY (78520) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 3 juin 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 7 juillet 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 92 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord et à l'est par la route départementale 983, au sud par l'Avenue de la Paix et à l'ouest par le Boulevard d'Aristide Briand ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Mourad GALOU, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE GALOU, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire de l'Avenue de la Source (au sein du Centre commercial La Source) à LIMAY (78520) vers le 17 rue des Fontaines Agnès à LIMAY (78520).
- ARTICLE 2^e :** La licence n° 78#001326 est octroyée à l'officine 17 rue des Fontaines Agnès à LIMAY (78520).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°78#001041 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 17 septembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par déléation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-17-00005

Arrêté n° 2025 - 220 portant modification de l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2025 - 220

portant modification de l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents avec voix délibérative :

1° Au titre des représentants de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ou son représentant, président de la commission ;
- Madame Léa CAMUS, Responsable du département offre à destination des personnes en situation de handicap à la Direction de l'Autonomie, titulaire, et Madame Caroline FRIZON, , Responsable du département personnes en difficultés spécifiques et addictions à la Direction de la Santé Publique, suppléante ;
- Madame Delphine VILAIN, Conseillère chargée du pilotage des grands opérateurs à la Direction de la santé publique, titulaire, et Madame Pauline CAU, Responsable adjointe du département offre à destination des personnes en situation de handicap à la Direction de l'Autonomie, suppléante ;
- Madame Delphine CAAMANO, Directrice adjointe de la Délégation Départementale de la Seine-et-Marne, titulaire, et Monsieur Pierre MARECHAL, Directeur adjoint de la Délégation départementale du Val d'Oise, suppléant.

2° Au titre des représentants d'usagers (dont au moins un représentant d'associations de retraités et de personnes âgées, au moins un représentant d'associations de personnes handicapées et un représentant d'associations de personnes confrontées à des difficultés spécifiques), sur proposition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

- Madame Monique ZANATTA, Présidente de la Formation Personnes Agées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie des Hauts-de Seine (CDCA 92), titulaire, et Monsieur François CHARLES, Membre du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie Hauts-de-Seine - formation personnes âgées (CDCA 92), suppléant ;
- Madame Françoise FORET, Membre du Conseil d'administration de l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de cérébro-lésés Île-de-France/ Paris (AFTC IdF / Paris), titulaire, et Madame Marie-Claude BOISMARTEL, Présidente de la Formation Personnes Agées du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Val d'Oise (CDCA 95), suppléante ;
- Monsieur Fabrice DU CHATELET, Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat (FSH), titulaire, et Madame Bérandère GRISONI, Présidente de l'association Collectif « morts de la rue », suppléante ;
- Monsieur Alain LA FORET, Membre du conseil d'administration et du bureau de la Fédération Nationale des associations de retraités (FNAR), titulaire, et Monsieur Marc LAVAUD, Vice-président de l'association ACEP, Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie des personnes âgées (FNAQPA), suppléant.

ARTICLE 2 :

Sont désignés pour siéger en qualité de membres permanents avec voix consultative, au titre des représentants des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux :

- Madame Sophie LASCOMBE, titulaire, et Meryem BELKACEMI, suppléante, représentantes de la Fédération des acteurs de la solidarité ;
- Monsieur Simon BURRUNI, titulaire, et Charlotte LE BRUN, suppléante, représentants de l'Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France.

ARTICLE 5 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 17 septembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-09-04-00017

Arrêté n° 2025-221 portant composition de la
commission régionale d'information et de
sélection d'appel à projet
social ou médico-social pour les projets autorisés
en application du b de l'article L. 313-3 du code
de l'action sociale et des familles

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2025-221

portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 et R. 313-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n°2025-220 portant modification de l'arrêté n° 2024- 342 portant composition de la commission régionale d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés en application du b de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'examen de l'appel à projet visant la création d'une plateforme médico-sociale adulte dans le département des Hauts-de-Seine, sont désignés pour siéger en qualité de membres non permanents avec voix consultative :

1° Au titre des personnalités qualifiées :

- Madame Stéphanie BOUBET, référente du « Dispositif intégré handicap » (DIH) des Hauts-de-Seine ;
- Madame Anne-Sophie PEFOURQUE, Cadre référent évaluation sociale et technique – vie quotidienne et orientation ESMS Adultes, Service Pluridisciplinaire d'Evaluation Adulte, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine ;
- Madame Léa DAYAN, Médecin coordonnateur, Equipe Pluridisciplinaire Evaluation, MDPH des Hauts-de-Seine ;

2° Au titre de la représentation des usagers spécialement concernés :

- Monsieur Olivier CALON, représentant des personnes accueillies et accompagnées ;

3° Au titre des personnels techniques de l'Agence régionale de santé Île-de-France :

- Monsieur Arnaud MARSAL, chef de projet stratégie nationale TND, Direction de l'Autonomie ;
- Madame Fabiana SAMMARITANO, chargée de mission - parcours adultes en situation de handicap, Direction de l'Autonomie ;
- Madame Sylvie VERMEERSCH, conseiller médical, Délégation départementale de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux membres de la commission et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la région Île-de-France.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis 04 septembre 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2025-06-02-00030

Accord tacite d'autorisation d'exploiter pour
Madame ROGER Mathide EARL SAINT ARNOULT
CEREALES sur les communes de Longvilliers Saint
Arnoult en Yvelines et Sonchamp annule et
remplace la publication du 16 septembre IDF
2025 06 02 00029



PRÉFET DES YVELINES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Économie Agricole

Direction départementale
des territoires

Versailles, le 02 JUIN 2025

Bureau agro-environnement et territoires ruraux

Affaire suivie par : Karine GRELLEAUD

Tél. : 01 75 27 82 87 – 06 73 63 48 74

Mél. : karine.grelleaud@yvelines.gouv.fr

ddt-sea-structures@yvelines.gouv.fr

Madame ROGER Mathilde
EARL SAINT ARNOULT CEREALES
9 chemin des Vosseries
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Objet : Contrôle des structures - **Dossier complet**

PJ : Liste des parcelles

Madame,

En date du 12-05-2025, vous m'avez fait parvenir une demande d'autorisation d'exploiter pour les surfaces listées en annexe.

Ainsi, votre demande d'autorisation d'exploiter concernant une installation sur 194,7481 hectares a été enregistrée complète en date du 15-05-2025.

Conformément aux dispositions de l'article R.331-4 du code rural et de la pêche maritime, cette demande fera l'objet d'une publicité par affichage en mairie des communes où sont situés les biens et d'une publication sur le site internet de la Préfecture des Yvelines.

Je vous informe que le Préfet de région dispose d'un délai de 4 mois pour statuer sur votre demande à partir de la réception de votre dossier complet. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date en question.

En l'absence de réponse de l'administration dans ce délai, votre demande sera tacitement acceptée à compter du **15-09-2025**. Dans ce cas, le présent courrier sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région d'Île-de-France et en mairies des communes concernées par les biens demandés. Cette publication légale vaudra alors décision.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des territoires,
le chef du service d'économie agricole,

Signé

Maxence CLEMENT

**ANNEXE : Liste des parcelles de la demande d'autorisation d'exploiter
De l'EARL SAINT ARNOULT CEREALES (Mme ROGER Mathilde)**

Commune	Section cadastre	Surface (ha)	Propriétaire
LONGVILLIERS	ZB 114	2,2250	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 28	0,8543	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 42	1,2566	FOUCHET Philippe
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 43	0,1700	GAUDEMER Didier
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 29	0,5391	BOULANT Max
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AE 33	0,2081	BOULANT Max
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 63	0,6342	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 58	0,4398	HAMOU Gabrielle US et SAUCIAS Rachel NP
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 57	0,5167	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 61	0,4600	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AH 62	1,1793	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 3	0,6450	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 7	0,3400	COUASNON Christine
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 8	0,3400	COUASNON Jean-Pierre
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 6	0,8305	indivision AUCHERE
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 2	1,9510	Indivision HARDOUIN
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 4	0,7395	Indivision MANIGOT/MAUGE
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 1	1,5400	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AI 5	1,3680	PAVARD Paulette
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 118	0,2542	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 119	0,5265	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 1	1,4400	DESCHAMPS Henri
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 91	1,2920	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 21	0,3570	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 88	1,3540	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 90	0,2220	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 4	0,3200	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 86	0,5300	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 22	0,6420	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AK 89	0,5265	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 114	0,3583	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 117	0,2430	Indivision GUILLAUME
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 113	0,2250	PRUDHON Stéphanie
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 111	0,2650	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 134	0,4095	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 224	0,0829	Mr TAHIR Najib
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 112	0,7686	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 115	0,1635	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 116	0,5220	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 194	0,6102	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	AT 133	0,1900	QUEDEVILLE Raymond
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 10	0,7860	BOURGEOIS Frédéric
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 170	0,6040	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 181	0,4330	BROUARD Françoise
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 9	1,4000	DESCHAMPS Henri
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 144	0,3520	EDON Sandra
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 145	0,3895	INDIVISION GRISARD/CANTEGRIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 169	0,6900	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 180	1,8165	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 182	0,4180	INDIVISION PETIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 155	1,9540	MICHAU Monique

SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 178	3,1220	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 168	1,0500	PAVARD Nelly
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 179	0,1905	INDIVISION DESCHAMPS
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 187	5,6000	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 156	1,7335	INDIVISION PATTEEUW
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 166	5,3880	INDIVISION PUTANO/SEVEAU (SEVEAU Paul dcd)
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 968	2,1287	indivision SEVEAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 142	0,5260	INDIVISION VIAL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 967	2,1287	INDIVISION VIAL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 167	0,8145	INDIVISION VIDALIE/MARTINEZ DOLORES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 177	0,5265	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 171	2,4175	SEVEAU François
SAINT ARNOULT EN YVELINES	B 8	0,8800	VALLEE Isabelle
SAINT ARNOULT EN YVELINES	D 142	35,7193	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 192	1,3180	EDON Sandra
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 75	2,6500	INDIVISION CHEVALLIER/CHERON/PATTEEUW
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 193	3,9120	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 919	0,6780	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 928	3,8061	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 80	0,9910	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 81	1,5130	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 85	0,6090	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 76	2,2000	INDIVISION PETIT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 74	3,0720	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 932	0,7997	MICHAU Monique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 958	0,1859	DESIRER Stephanie
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 71	0,5760	INDIVISION MAZIN/PIGOT
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 72	0,1820	Indivision MENARD
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 83	1,2480	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 77	0,3615	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 78	0,1185	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 79	0,8505	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SAINT ARNOULT EN YVELINES	F 925	1,8948	SEVEAU André
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 17	0,7050	COMMUNE DE ST ARNOULT EN YVELINES
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 3	1,4310	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 18	1,9650	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 24	1,1010	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 29	0,4740	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 31	0,3805	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 134	2,2406	DUPART Bernard
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 1	0,2600	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 2	0,8860	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 15	0,936	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 16	0,5760	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 28	2,4970	DUPART Dominique
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 4	3,0900	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 13	0,4200	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 5	1,6680	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 61	1,0000	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 23	1,7900	GAUDEMER Didier
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 22	3,4750	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 233	0,4725	Indivision HAMET/JEHL
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 190	2,4316	INDIVISION LECLERC
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 21	0,6500	Indivision RIDREAU
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 19	0,9090	MERCIER Marc

SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 12	0,3680	PROUTHEAU Alain
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 14	0,5930	PROUTHEAU Alain
SAINT ARNOULT EN YVELINES	H 35	1,8980	SEVEAU Jean-Louis
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 101	1,1360	FOUCHET James
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 98	0,7575	PAVARD Nelly
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 78	0,6480	COLLET Marcel (décédé) - COLLET Jacky
SAINT ARNOULT EN YVELINES	L 99	0,8685	PAVARD Paulette
SONCHAMP	S 77	1,0186	BOULANT Max
SONCHAMP	S 51	0,8000	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 52	2,7860	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 73	1,6291	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 80	0,3510	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 81	1,3177	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 86	3,4918	BROUARD Françoise
SONCHAMP	S 82	0,3500	DUPART Bernard
SONCHAMP	S 75	0,1431	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 76	2,0369	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 87	1,6119	GAUDEMER Didier
SONCHAMP	S 72	1,2833	Indivision CITRON Jacqueline et SEVEAU Emile
SONCHAMP	S 79	0,4560	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 84	0,3400	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 104	1,1441	POLET Marie-Thérèse US - MONIER Marie-Béatrice
SONCHAMP	S 361	1,1446	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 363	0,2694	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 85	1,2620	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 365	0,8934	SEVEAU Jean-Louis
SONCHAMP	S 71	4,6880	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 74	1,7920	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 88	2,2511	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 369	0,9340	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 367	0,8072	DUPART Dominique
SONCHAMP	S 376	0,7462	DUPART Dominique

Direction régionale et interdépartementale de
l'équipement et de l'aménagement
d'Ile-de-France

IDF-2025-09-18-00001

Arrête n°DRIEAT-IDF-2025-0882 modificatif
fixant la composition du jury pour les concours
externe et interne d'agents d'exploitation
principaux des travaux publics de l'état branche
routes, bases aériennes au titre de l'année 2025



ARRÊTÉ N° DRIAT-IDF-2025-0882

modificatif fixant la composition du jury au titre de l'année 2025 pour les concours externe et interne d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État branche « routes, bases aériennes »

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté n° IDF-2022-07-19-00005 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Île-de-France, en matière administrative ;

Vu la décision DRIAT-IDF n° 2025-08-28-00011 du 28 août 2025 portant subdélégation de signature en matière administrative pour le compte du préfet de la région d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n°DRIAT-IDF-2025-0191 du 10 mars 2025 portant ouverture au titre de l'année 2025 des concours externe et interne pour le recrutement d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État, branche «routes, bases aériennes» organisés par la Direction des routes d'Île-de-France et nomination de Madame Sophie DUPAS, présidente du jury de ce concours ;

Vu l'arrêté n°DRIAT-IDF-2025-0552 du 11 juin 2025 fixant la composition du jury au titre de l'année 2025 pour les concours externe et interne d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État branche « routes, bases aériennes » ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°DRIAT-IDF-2025-0552 du 11 juin 2025 sus-visé est modifié comme suit :

Tél : 01 46 76 87 58/ 88 28

Méi : bfc.sgd-dirif.driat-if@developpement-durable.gouv.fr

15 rue Olof Palme, 94046 CRÉTEIL

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Membres du jury pour les épreuves orales et pratiques :

Sous-jury n°1 - site de Jouy-en-Josas - Membres du jury pour l'épreuve orale

M. Patrick VALERE

Chef du Bureau de la Logistique, de l'Informatique et de l'Immobilier

est remplacé par :

M. Benoit MERLIN

Adjoint au chef du CEI de Brie Comte Robert

Membres du jury pour l'accueil et la surveillance des candidats :

Mme Imane BENSALLAM

Vacataire-Assistante de formation au bureau de la formation, concours et recrutements

est remplacée par :

Mme Aïcha BEN-ABDELKADER

Assistante de formation au bureau de la formation, concours et recrutements

Sous-jury n°2 - site de Rosny sous Bois - Membres du jury pour la surveillance et la maintenance des épreuves pratiques

M. Sébastien GOUGU

Agent d'exploitation principal au CEI d'Orsay

est remplacé par :

M. Marc MIDONET

Agent d'exploitation principal au CEI de Rosny sous Bois

Membres du jury pour l'accueil et la surveillance des candidats

Mme Kanel LARGANGE

Vacataire-Assistante de formation au bureau formation, concours et recrutements

est remplacée pour la journée du 23 septembre 2025 par :

M. Nolan HAMIDA

Assistante Ressources Humaines au CEI de Rosny sous Bois

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Créteil, le 18 septembre 2025

Pour le préfet et par subdélégation,

**La directrice adjointe,
en charge de l'entretien et de l'exploitation**

signé

Sophie DUPAS

Rectorat de la région académique
d'Ile-de-France, rectorat de l'académie de Paris

IDF-2025-09-10-00001

Arrêté n° 2025-138-RRA relatif à la composition
du conseil consultatif régional académique de la
formation continue des adultes (CCRAFCA)
d'Île-de-France



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2025-138-RRA relatif à la composition du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes (CCRAFCA) d'Île-de-France.

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE PARIS
CHANCELIÈRE DES UNIVERSITÉS DE PARIS
ET D'ÎLE-DE-FRANCE**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.423-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Julie BENETTI, en qualité de rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris ;

Vu l'article 4 de l'arrêté du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 109-1 ;

Vu les résultats des dernières élections professionnelles au comité social d'administration de la Région académique Île-de-France de décembre 2022 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes de l'Île-de-France est composé comme suit :

Représentants de l'administration :

Quatre représentants membres de droit :

- Mme Julie BENETTI, Rectrice de la région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, Présidente (suppléant : M. Fabien OPPERMANN, Secrétaire général de la Région académique Île-de-France) ;
- M. Jean-François CHANET, Recteur de l'académie de Créteil (suppléant : M. Mehdi CHERFI, Secrétaire général de l'académie de Créteil) ;
- M. Étienne CHAMPION, Recteur de l'académie de Versailles (suppléant : M. Benoît VERSCHAEVE, Secrétaire général de l'académie de Versailles) ;
- M. Richard CHANTIER, Délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue (suppléante : Mme Roxane LAVERGNE, Secrétaire Générale adjointe de la Région académique Île-de-France) ;

Six représentants nommés, par le Recteur de région académique, Recteur de Paris, Chancelier des universités, en accord avec la Rectrice de l'académie de Créteil et le Recteur de l'académie de Versailles :

- M. Anthony de CASTRO, Délégué régional académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue site Paris (suppléante : Mme Aurélie CAPIZZI, cheffe de pôle Formation Continue site Paris) ;
- Mme Gaëlle MARCEAU, Déléguée régionale académique adjointe à la formation professionnelle initiale et continue site Créteil (suppléante : Mme Catherine SMITH, CDFTLV du 94) ;
- M. Frédéric GUINEPAIN, Délégué régional académique adjoint à la formation professionnelle initiale et continue site Versailles (suppléante : Mme Delphine WESTERFELD, cheffe de pôle Formation Continue site Versailles) ;
- Mme Aïcha AOUN, Proviseure du lycée Henri Sellier à Livry-Gargan et Présidente du GRETA Seine-Saint-Denis (suppléante : Mme Murielle BURLOT, Proviseure du Lycée Gaston Bachelard à Chelles, cheffe d'établissement support du GRETA Seine-et-Marne) ;
- M. Ludovic LAIGNEL, Agent comptable du GRETA Création, Design et Métiers d'Art de Paris (suppléante : Mme Françoise AUMONT, Agent comptable du GRETA 92) ;
- M. Philippe BONNEVILLE, Proviseur du Lycée International de Saint-Germain-en-Laye - 78 (suppléant : M. Emmanuel JAGER, chef d'établissement support du Greta GPI2D - 75).

Invitée permanente :

- Mme Élise GRESSANT, Directrice du GIP-FCIP de l'académie de Créteil et Cheffe de pôle Formation Continue site Créteil.

Représentants du personnel :

Représentants nommés par la Rectrice de région académique sur proposition des organisations syndicales :

- Mme Chantal BILLAUDEL, FSU (suppléante : Mme Marie GUIGNOT)
- M. Pascal CALLAC, FSU (suppléant : M. Patrick DUCHEMIN)
- M. Jean-François GAY, FSU (suppléant : M. Baptiste EYCHART)
- M. Khaled ZEGGOUT, FSU (suppléante : Mme Maria JIMENEZ)
- Mme Sabina TORRES, FO (suppléant : M. Frédéric HOULETTE)
- Mme Delphine CASTAING, FO (suppléant : M. Alex THIMON)
- Mme Adeline RAGUET, UNSA (suppléante : Mme Marie-Catherine ADLOFF)
- M. Grégory MARCHAND, CGT (suppléant : M. Julien AUBRUN)
- M. Samuel COUILLARD, SUD
- M. Christophe MACAUX, SGEN/CFDT (suppléant : M. Olivier DANIEL)

ARTICLE 2

Les directeurs des groupements d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle au sein de la région académique assistent de droit aux séances du conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes, à titre consultatif.

ARTICLE 3

La durée du mandat des représentants de l'administration de l'Éducation nationale, nommés par le Recteur de région académique, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, est de quatre ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2024-136-RRA en date du 19 novembre 2024.

ARTICLE 5

Le Secrétaire général de la région académique Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 10 septembre 2025

La Rectrice de la région académique d'Île-de-France,
Rectrice de l'académie de Paris,
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de France

Signé

Julie BENETTI